



BAGNOLET, le 12 décembre 2019

Monsieur Alain THIRION
Directeur Général

Direction Générale de la Sécurité Civile
et de la Gestion des Crises.
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Objet : utilisation des avertisseurs deux-tons type « américain » pour une meilleure circulation lors des interventions urgentes.

Monsieur le Directeur Général,

Le syndicat UNSA-SDIS de FRANCE souhaite attirer votre attention et vous alerter des difficultés de circulation que rencontrent régulièrement les sapeurs-pompiers, lors de leurs déplacements en situation d'urgence.

Force est de constater que dans les villes et métropoles, notre système sonore actuel n'est plus adapté pour alerter la population de la réelle nécessité d'un passage d'urgence. Les délais et les conditions de sécurité ne sont plus acceptables.

En effet, la population sait que nous intervenons pour des missions partagées non urgentes et elle ne se déporte plus aussi rapidement pour nous laisser la priorité et le passage pour intervenir.

Dans certains départements de France, le SAMU a mis en place le système 2 tons « américain » depuis plusieurs mois. Le retour de cette expérience est plus que positif : une meilleure audibilité, une plus grande réactivité et donc des délais d'intervention plus courts avec une sécurité accrue des intervenants.

Le Syndicat UNSA-SDIS de FRANCE demande que les SDIS puissent utiliser ce système sonore pour améliorer les conditions de circulation des sapeurs-pompiers, sur les opérations urgentes.

Nous proposons ainsi d'utiliser le système sonore actuel pour les opérations courantes (transport de personnes non urgent, opérations diverses, carences, etc.) et de pouvoir le compléter avec un système sonore type « américain », pour avertir les usagers de la route que les services d'incendie et de secours se déplacent pour une intervention urgente : risque vital, incendie, procédure gaz, etc.)

Une Formation de Maintien et Perfectionnement des Acquis (FMPA) pourrait venir compléter sa mise en place dans les SDIS qui souhaiteraient utiliser ce système et une information de la population par les Conseils Départementaux serait un réel soutien des SDIS pour faire connaître ce nouveau dispositif.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Jérôme FRANCOIS



Secrétaire Général
UNSA SDIS de France